

n'éprouve aucune sympathie pour les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, entreprise privée. Ce parti serait sans doute en faveur d'une fusion du CPA et d'Air-Canada en une seule société aérienne étagée.

Pareille décision, monsieur l'Orateur, serait désastreuse pour la Colombie-Britannique. Automatiquement, tout le trafic aérien serait centralisé à Montréal. Vancouver serait alors dans la même situation que Winnipeg à l'heure actuelle. Des facteurs économiques obligeraient à centraliser les services d'achat et d'entretien. Grâce au fait que les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien continueront d'exister et seront protégées en vertu de cette nouvelle politique aérienne, Vancouver conservera son rang et son importance dans le domaine du trafic aérien international. Je suis scandalisé de voir que le représentant de la circonscription de Burnaby-Richmond à la Chambre des communes déprécie ainsi une compagnie si importante pour sa circonscription.

Comme la plupart des principes du Nouveau parti démocratique, celui-ci ne ferait qu'enlever leurs emplois et leurs revenus aux citoyens de la Colombie-Britannique. D'où ma question de mercredi dernier au ministre des Transports, demandant son assurance que l'accord conclu entre les présidents du Pacifique-Canadien et d'Air-Canada sera respecté, tout comme la répartition des régions du monde entre l'un et l'autre, et qu'il n'écouterait pas, comme j'en ai le ferme espoir, les prières du Nouveau parti démocratique, le parti socialiste du Canada, l'engageant à dévier de l'attitude des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien.

L'hon. J. W. Pickersgill (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que la question du député de Vancouver-Burrard (M. Basford), comme beaucoup de celles qui émanent habituellement de l'autre côté de la Chambre, est une question de pure forme, ne demandant guère de réponse. Mais comme je dispose de trois minutes, ce serait probablement une honte de ne pas en profiter pour dire qu'il est très satisfaisant pour le gouvernement de n'avoir pas eu à imposer un programme dans le domaine international, mais d'avoir obtenu au contraire le plein assentiment volontaire des deux compagnies aériennes et l'entente d'une collaboration mutuelle pour accroître au maximum le trafic des compagnies aériennes partout dans le monde. J'ai appris par expérience que dans la plupart des domaines, si l'on amène les gens à faire des choses qui leur sourient, ils le font beaucoup plus volontiers que contraints et forcés.

J'espère que le ministre communiquera ses observations, ainsi que les miennes s'il le

veut, au premier ministre et aux autres membres du gouvernement de la Colombie-Britannique, pour qu'ils sachent qu'il y a à Ottawa des gens conscients de l'existence de cette province et que le reste du Canada se préoccupe des grandes entreprises nationales qui ont leur siège dans cette région du pays.

LES RELATIONS OUVRIÈRES—LE CONSEIL DE TUTELLE DES SYNDICATS MARITIMES—NOUVELLE COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, ce débat découle d'une question qui a d'abord été posée par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herdridge), le 1^{er} juin, et à laquelle j'ai moi-même donné suite, le 3 et le 4 juin. Le 1^{er} juin, comme en fait foi le hansard, à la page 1820, l'honorable député de Kootenay-Ouest a dit ceci:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi, à l'heure actuelle, ce criminel fuytif, Harold Chamberlain Banks, est encore président de la *Canadian Seafarers Building Corporation Limited*, société privée ayant la haute main sur tous les biens possédés par le Syndicat international des gens de mer au Canada?

A quoi le ministre a répondu:

Non, monsieur l'Orateur, je ne saurais expliquer ce qui me semble inexact.

Quand le ministre a donné cette réponse, il n'avait certes pas même demandé à son personnel d'examiner la situation, croyant qu'en répondant sur un ton aussi patelin, il s'en tirerait et n'entendrait plus parler de la chose. Mais les 3 et 4 juin, je suis de nouveau revenu à la charge. J'ai demandé si la réponse était exacte, sinon, quels étaient les faits.

Quand on lui a demandé si Banks était encore président de la *Seafarers Building Corporation Limited*, le ministre a répondu qu'il examinerait la situation. Enfin, voilà ce qu'il a dit. Pendant plusieurs jours, il a continué d'examiner la situation, alors qu'il fallait à peine trois ou quatre minutes pour appeler le Secrétariat d'État, à la Division des compagnies, et voir si les données étaient exactes, et c'est ce que j'ai moi-même fait. Non seulement ai-je découvert que M. Banks était président de cette société, mais aussi que M. McLaughlin était au nombre des administrateurs.

Examinons la situation quelques instants. D'abord, le ministre a répondu très évasivement. J'ai déclaré l'autre jour, et je me suis attiré certains ennuis, que le ministre avait de propos délibéré induit la Chambre en erreur ou avait répondu à la légère. C'était l'un ou l'autre et j'estime que c'était pour le moins une réponse irréfléchie.

Rien d'étonnant que cette difficulté surgisse car, aux termes du Règlement, si un ministre